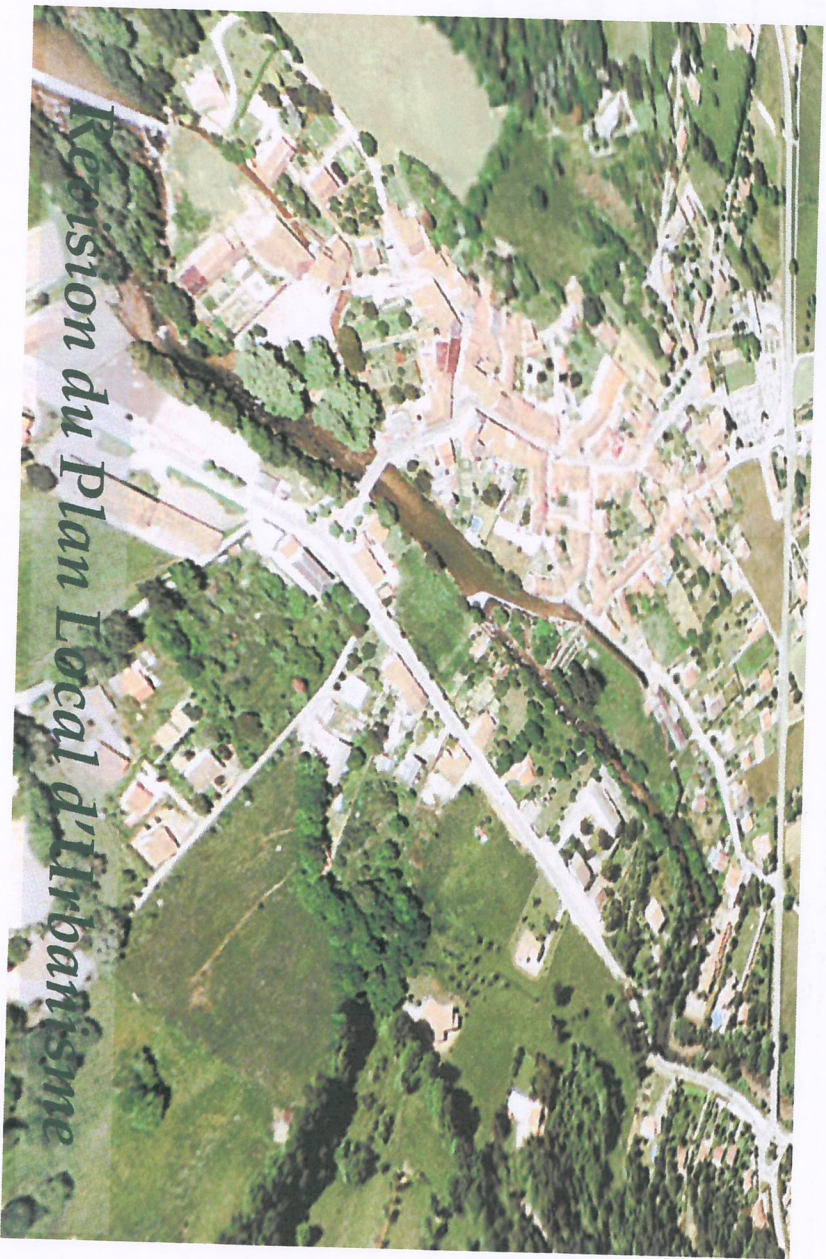


Commune de OUST



Maire

M. Vincent ROZES



**Projet d'Aménagement et de Développement
Durable**

Corinte Consultants 05.61.90.15.52 corinte@wanadoo.fr

LES ORIENTATIONS DU PADD :3

1. ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT RÉSULTANT DU DIAGNOSTIC.....3

2. STRATÉGIE COMMUNALE.....4

2.1. Maîtriser le développement démographique et économique4

2.1.1. Le développement démographique :4

2.1.2. Le développement économique :5

2.2. **Préserver l'environnement naturel et ménager l'avenir de l'activité agricole** :5

2.2.1. Préserver l'environnement naturel :5

2.2.2. Ménager l'avenir de l'activité agricole :5

2.3. **Valoriser le patrimoine urbain et les espaces publics** :6

2.3.1. Valoriser le patrimoine urbain :6

2.3.2. Valoriser les espaces publics :6

LES ORIENTATIONS DU PADD :

Rappel de la réglementation : articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme.

Le Projet d'Aménagement et de Développement durable est le projet de développement d'ensemble de la commune dans un souci de développement urbain harmonieux et durable, en terme pas seulement d'amélioration et de préservation du territoire mais aussi en fonction d'exigences environnementales, de contraintes humaines sur le terrain et d'une recherche d'équilibre.

1. ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT RÉSULTANT DU DIAGNOSTIC

La synthèse des potentialités et des contraintes a mis en relief les enjeux liés au développement de la Commune.

Dans le contexte d'un canton dont la population baisse depuis plusieurs décennies, Oust voit sa population continuer à augmenter.

La Commune se situe donc dans une perspective de développement mesuré et maîtrisé.

Les principaux thèmes qui se dégagent sont les suivants :

- ◆ Préserver l'environnement naturel et économiser le foncier
- ◆ Préserver et valoriser le cadre de vie et ses caractéristiques paysagères
- ◆ Valoriser le patrimoine bâti et les espaces publics afin de renforcer l'image du bourg
- ◆ Prévoir des capacités d'accueil pour des logements et des activités

Ces thèmes constitueront la stratégie communale en matière de développement durable.

2. STRATÉGIE COMMUNALE

Le parti d'aménagement a conduit à formuler ces objectifs :

Maîtriser le développement économique et démographique

Préserver l'environnement naturel et ménager l'avenir de l'activité agricole

Valoriser le patrimoine urbain et les espaces publics

2.1. Maîtriser le développement démographique et économique

2.1.1. Le développement démographique :

La population de Oust est en progression depuis une dizaine d'années, avec une structure plutôt jeune. Un des enjeux pour l'avenir sera de fixer sur place les tranches d'âge jeunes, en relation avec les structures d'accueil existantes : crèche halte garderie, maternelle, écoles, MJC ...

Les contraintes imposées par le PPR vont fortement limiter les possibilités d'urbanisation en dehors du bourg, l'orientation choisie sera :

- ◆ une meilleure utilisation des possibilités existantes (plus forte densification et organisation)
- ◆ l'ouverture de secteurs limités d'extension

Pour un développement mesuré de sa population la Commune se fixe un objectif de 660 habitants dans 10 ans.

L'accueil de 6 nouvelles familles par an serait souhaitable, soit 60 familles en 10 ans.

Un potentiel de 70 à 80 constructions, diminué par un coefficient de rétention, répondrait à ces objectifs.

2.3. Valoriser le patrimoine urbain et les espaces publics :

2.3.1. Valoriser le patrimoine urbain :

Les ensembles urbains du bourg et de Vic seront mis en valeur par une densification de leur environnement :

- ◆ Pour Vic : sur l'emplacement central coté Oust, sur des espaces disponibles à l'intérieur du lotissement.
- ◆ Pour le bourg : le long de l'ancienne RD et dans la pointe entre la RD 3 et la rue de la Campagne, dans l'alignement de l'église.

2.3.2. Valoriser les espaces publics :

D'autre part, la Commune d'Oust a pris des orientations fortes pour la valorisation de ses espaces publics :

- ◆ Le site de la chapelle du Pouech est en cours d'aménagement afin de le valoriser
- ◆ Les travaux de réalisation de l'assainissement collectif seront suivis d'un réaménagement des voies du bourg
- ◆ Les autres objectifs ponctuels concernent :
 - Les espaces publics avec un traitement paysager de la place du Moulin et un traitement des entrées de ville Nord et Sud
 - Les circulations piétonnes avec les liaisons entre Vic, Oust et Seix, les liaisons depuis les entrées de ville, la liaison entre l'école et le centre, le long de la RD 3